# Art. 17 Zone spéciale – Sotel [SPEC-s]

La zone spéciale – Sotel, Société de Transport d'Energie Electrique du Grand-Duché de Luxembourg SC, est destinée à l’aménagement des équipements nécessaires aux besoins de la société Sotel. En cas d'arrêt des activités de la société Sotel sur ce site, ces terrains doivent être reclassés.

Y sont admis des bâtiments de bureau et d'administration pour les besoins de l’entreprise.